

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC66

présenté par

Mme Mette, M. Balanant, Mme Bannier, M. Croizier et M. Gumbs

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence ayant pour objet de tirer les conséquences d'un retrait de la société France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias.